

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO - FRANCE et COLONIES  
Un an, 100 frs ; Six mois, 60 frs  
ETRANGER (frais de poste en sus).

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois**DIRECTION et REDACTION :**  
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

Imprimerie Nationale de Monaco, Place de la Visitation

**INSERTIONS LÉGALES :**

15 francs la ligne.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

Téléphone : 021-79

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE**

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

Arrêté Municipal relatif au renouvellement des fosses communes (adultes) au Cimetière Catholique.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

(Avis - Communications - Informations)

**AVIS ET COMMUNIQUÉS :**

Vacance d'emploi.

Avis au Femmes Monégasques.

**PARTIE OFFICIELLE****ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 11 juillet 1909 ;

Considérant que le terrain affecté aux sépultures des adultes tend à s'épuiser ;

Qu'il y a nécessité de renouveler les fosses (adultes) datant du 23 janvier 1935 au 7 juin 1935 (piquets nos 53 au 102 inclus) ;

**Arrêtons :****ARTICLE PREMIER.**

L'Administration des Pompes funèbres est autorisée à procéder au renouvellement des fosses communes (adultes) datant du 23 janvier 1935 au 7 juin 1935 (piquets nos 53 au 102 inclus).

**ART. 2.**

Les familles qui désirent conserver les objets funéraires déposés dans le Cimetière, sur les emplacements à renouveler, devront les faire enlever dans le délai de quinze jours, à partir de la publication du présent Arrêté. Passé ce délai, ces objets seront enlevés d'office, conservés pendant un mois à la disposition des familles, puis, le cas échéant, détruits.

Monaco, le 13 septembre 1945.

Le Président de la Délégation  
Spéciale Communale,  
CH. PALMARO.

**PARTIE NON OFFICIELLE****AVIS ET COMMUNIQUÉS**

Le Secrétariat Général du Ministère d'Etat donne avis qu'un poste de Sténo-Dactylographe se trouve vacant au Ministère d'Etat (Département des Finances).

Les candidates à cette fonction, qui devront être de nationalité monégasque, sont invitées à adresser leur demande au Secrétariat Général du Ministère d'Etat dans un délai de 8 jours à compter de la publication du présent avis.

Les demandes devront être accompagnées de toutes pièces d'identité, certificat de nationalité et autres titres et documents, ainsi que d'un certificat médical indiquant notamment que la candidate est indemne de toute affection tuberculeuse.

Les demandes seront examinées et la nomination interviendra sur titres ou, s'il y a lieu, à la suite d'un concours.

Le traitement annuel afférent à cet emploi va de 42.000 francs à 60.000 francs, majoré, s'il y a lieu, des allocations pour charges de famille.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 2 du Statut des Fonctionnaires, un stage pourra être exigé.

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine du 19 mai 1945, qui a déclaré électriques et éligibles au Conseil Communal, les femmes de nationalité Monégasque remplissant les con-

ditions exigées par la Loi Municipale n° 30, du 3 mai 1920 (Titre II, Chapitre 1<sup>er</sup>, Section I), le Président de la Délégation Spéciale Communale a l'honneur d'inviter les femmes monégasques qui ont atteint leur majorité d'avoir à retirer à la Mairie un questionnaire.

Cet imprimé une fois rempli devra être retourné au Secrétariat de la Mairie du 17 au 24 septembre.

Il tiendra lieu de demande en inscription sur la liste électorale, en vue des prochaines élections communales.

**GREFFE GENERAL DE MONACO****EXTRAIT**D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le 1<sup>er</sup> juin 1945.

Entre le sieur Antoine REYNAUD, artisan demeurant à Monte-Carlo, 6, rue des Violettes,

Et 1<sup>o</sup> la dame Cécile GONELLA, son épouse séparée de corps, domiciliée à Monte-Carlo, boulevard de France. 2<sup>o</sup> M. L.-C. CROVETTO, Greffier au Greffe Général de la Cour d'Appel, pris en sa qualité de conseil judiciaire de la dame Gonella ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce le divorce d'entre les époux Reynaud-Gonella, aux torts et griefs réciproques des deux époux ; « avec toutes ses conséquences légales ».

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 14 septembre 1945.

Le Greffier en Chef,  
PERRIN-JANNÈS

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO  
Docteur en droit, notaire  
26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

**Cession de Droits de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, Principauté, soussigné, le 29 août 1945, le représentant légal des mineurs Eliane-Marie-Anne SEILER et Charles-Joseph SEILER, a vendu, au nom de ces derniers, à M. Joseph ARROBBIO, restaurateur, demeurant à Monaco, 3, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, tous les droits indivis. soit la moitié appartenant aux dits mineurs, dans un fonds de commerce d'hôtel restaurant avec bar, dénommé *Hôtel de la Marine*, sis à Monaco, quartier de la Condamine, 3, boulevard Albert 1<sup>er</sup> et 22, rue Caroline.Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 20 septembre 1945.

(Signé) : A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando-de-Castro, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Première Insertion)Suivant acte reçu le 15 septembre 1945, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, M. Yves-Joseph-Marie HUON, commerçant, demeurant n° 112, avenue Pasteur, à Angers (Maine-et-Loire), et M. Alexandre BRUSONI, commerçant, demeurant n° 99, rue d'Antibes, à Cannes (A.-M.),ont acquis de M. Denis PARODI, commerçant, demeurant n° 17, rue du Portier, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), un fonds de commerce de café avec billard, dit *Café-Bar Terminus*, avec service de sandwiches, jambon, saucisson, huîtres, exploité dans partie de l'Hôtel Terminus et Cosmopolitain, situé boulevard des Bas-Moulins, à Monte-Carlo.Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 20 septembre 1945.

(Signé) : J.-C. REY.

Etude de M<sup>e</sup> Jean-Charles REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro, Monaco

**Cession de Fonds de Commerce**  
(Deuxième Insertion)Aux termes d'un acte reçu, le 28 mai 1945, par M<sup>e</sup> Jean-Charles Rey, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, M<sup>me</sup> Claire-Virginie BOISTAUX, sans profession, domiciliée et demeurant n° 39, rue Terrusse, à Marseille (Bouches-du-Rhône), veuve, en premières noces, non remariée, de M. Pierre-Marius CAZARRE, a acquis de M<sup>lle</sup> Simone-Julienne-Marie DUCHATEL, commerçante, célibataire majeure, domiciliée et demeurant n° 2, boulevard de France, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), un fonds de commerce de chambres meublées, exploité dans un appartement au rez-de-chaussée d'un immeuble dénommé *Spring Palace*, sis n° 2, boulevard de France, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).Les créanciers de la cédante, s'il en existe, ne pourront critiquer les paiements faits en dehors d'eux, s'ils ne font pas opposition sur le prix de ladite cession de fonds de commerce au domicile à cet effet élu, en l'étude de M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, dans les dix jours, à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 20 septembre 1945.

(Signé) : J.-C. REY.

**BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY**

Société Anonyme Monégasque

5, avenue du Berceau, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco)

**DISSOLUTION**I. — Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Monaco, le 30 août 1945, au siège social, les Actionnaires de la Société Holding Anonyme Monégasque *Brazilian Investment Company*, spécialement convoqués et réunis à cet effet ont :Prononcé la dissolution anticipée de ladite Société à compter du 30 août 1945 ; décide sa liquidation et nomme comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet, M<sup>lle</sup> Inès PASTOR.

Le siège de la liquidation a été établi à l'ancien siège social.

II. — Une copie dudit procès-verbal a été déposée le 7 septembre 1945, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté.

Ledit dépôt ainsi que la présente publicité faits conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 71 du 3 janvier 1924, sur les Sociétés par actions.

Monaco, le 20 septembre 1945.

Le Liquidateur,  
I. PASTOR.

## BULLETIN DES OPPOSITIONS

### sur les Titres au Porteur

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1944. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, de 300 fr. chacune 4 %, portant les numéros 25.270, 25.272.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1944. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 6.531 et 112.943, coupon 107 attaché.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 décembre 1944. Onze mille Actions de la Société des Grands Hôtels de Londres, Monte-Carlo Palace et Alexandra, numérotées de 1 à 8.000 et de 13.001 à 16.000.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 décembre 1944. Cinq cent vingt-deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 81.901 à 81.950, 85.101 à 85.250, 85.315 à 85.350, 2.137, 2.252, 2.253, 3.971, 4.202, 4.242, 4.335, 4.453, 4.632, 4.826 à 4.827, 4.868, 9.664, 9.998, 10.052 à 10.053, 10.060, 10.189, 10.190, 10.289, 12.792 à 12.800, 14.190, 14.639, 15.294, 16.615, 17.274, 17.285, 17.316 à 17.317, 17.360, 17.431 à 17.432, 17.534, 17.826, 18.086, 18.270, 18.865, 19.556, 19.654, 20.224, 20.463, 20.568, 21.124, 21.240, 21.380, 21.405, 21.651, 21.767, 22.123 à 22.126, 22.189, 22.232, 22.467 à 22.468, 22.716, 22.752, 22.831, 23.108, 23.354, 23.585, 23.762, 23.869, 24.053, 24.363, 24.388, 24.765, 25.113, 25.232, 29.632, 29.634 à 29.635, 30.333, 30.846, 31.755, 31.576, 31.783, 34.450, 34.561, 34.935, 35.278, 36.504, 36.582, 37.312, 40.234, 40.297, 40.610, 42.183 à 42.184, 43.777, 43.995, 44.649, 45.137 à 45.141, 45.152, 45.220, 45.327, 45.849 à 45.850, 46.362, 47.679 à 47.683, 48.333, 50.000, 50.516, 51.459, 51.941, 52.132, 52.208, 52.399, 52.768 à 52.772, 52.871, 52.942, 53.718, 53.774, 53.931, 54.978 à 54.979, 55.419, 55.462, 55.470 à 55.471, 55.506, 55.628, 55.684, 56.382, 56.526, 56.956 à 56.957, 57.013, 57.163, 57.206, 58.014, 58.074, 58.502, 58.661 à 58.662, 59.086, 59.096, 59.223, 59.286, 59.298, 59.698, 59.859, 62.277, 62.398, 62.369, 62.412, 89.664 à 89.683, 92.242 à 92.244, 92.279 à 92.308, 97.146 à 97.148, 97.462 à 97.464, 99.278, 99.298 à 99.299, 99.371 à 99.372, 99.385 à 99.389, 99.483 à 99.500, 99.521 à 99.523, 99.554 à 99.577.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 26 décembre 1944. Trois obligations de la Société Anonyme Auto-Riviera à Monte-Carlo, portant les numéros 09.496, 09.498, 09.500.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 9 janvier 1945. Cinquante actions de la Société Bourse Internationale du Timbre numérotées de 275 à 324.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 20 mars 1945. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 17.425, 45.540, 45.541, 54.047, jouissance Exep. 101, et de Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 367.238, 467.271, à 467.274, jouissance Exep. 101.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 27 mars 1945. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 10.543, 21.081, 21.144, 21.154.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 5 avril 1945. Douze Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, 4 %, portant les numéros 56.496, 56.497, 57.522 à 57.527, 83.924, 161.879 à 161.881.

Exploit de M<sup>e</sup> J.-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 18 avril 1945. Cinquante-quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 2.667, 22.851 à 22.860, 29.079, 35.114, 35.370, 36.950, 37.093, 38.044, 40.745, 43.099, 48.792, 52.097, 55.396, 55.316, 55.481, 55.626, 55.628, 56.416, 56.492, 56.387, 87.195, 87.196, 87.445, 87.522, 87.794, 87.943, 88.856, 313.952, 326.271, 331.174, 331.409, 331.496, 331.657, 332.675, 339.921, 339.922, 348.349, 354.861, 360.220, 360.492, 365.483, 365.484, 365.563, 415.748, 415.749.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 4 mai 1945. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 63.501, 63.502, 63.505, 412.898, 412.899.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 juin 1945. Vingt-quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 40.156, 43.063, 43.722, 44.342 à 44.345, 48.898, 55.176, 57.353, 57.354, 63.637, 345.633, 357.024, 357.025, 384.009, 440.426 à 440.429, 513.604 à 513.607 ex-coupon 106.

Exploit de M<sup>e</sup> Pissarello, huissier à Monaco, en date du 15 juin 1945. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 5.535 à 5.537, ex-coupon 106.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 25 juillet 1945. Le coupon d'Intérêts portant le numéro 105 des Quarante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 465.808 à 465.812, 465.917 à 465.941, 508.965 à 508.968, 508.972, 508.973, 508.980 à 508.982, 508.986.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 56.490, 87.468, 87.469, sans coupons, et de Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 40.801, 462.703 à 462.705, sans coupons.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 2 août 1945. Deux Obligations de 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 47.314, 47.315, jouissance janvier 1944.

Exploit de M<sup>e</sup> F. Pissarello, huissier à Monaco, en date du 7 août 1945. Vingt-deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 52.235, 305.918, 305.919, 332.051, 334.092, 338.485, 342.559, 343.606, 344.390, 357.654, 373.685, 406.300, 412.487, 412.488, 415.377, 439.796, 440.312, 494.233 à 494.236, 494.242.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 14 août 1945. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 3.620, 33.632, 43.600, 328.981.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1945. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 510.538 à 510.540.

Mainlevées d'opposition. (Néant)

Titres frappés de déchéance (Néant)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 1<sup>er</sup> septembre, 1945, enregistré, M. CANCELLONI, mandataire de M. JANOS, a concédé, pour une période commençant à la date de l'acte et devant se terminer le 31 mai 1948, la direction gérance de l'exploitation du May Fair, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo, à la Société de Direction et de Gérance du May Fair, constituée entre MM. THÉVENIN et de GUILLAUME, 5, avenue de la Gare, à Monaco.

Aux termes dudit acte, cette exploitation sera faite sous la seule responsabilité et aux frais, risques et périls de la Société, sans possibilité de recours contre le propriétaire du fonds de la part des tiers. Par contre, la Société ne peut endosser aucune responsabilité du fait des gestions antérieures pour quelque cause que ce soit.

Monaco, le 20 septembre 1945.

Le Gérant : Charles MARTINI

TÉLÉPHONE 016-13  
Adresse Télégraphique  
CENTRAGE MONTE-CARLO  
C. C. Postal Monnaie 953-82



L. BONSIGNORE  
DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE

AGENCE DU CENTRE

2, BOULEVARD DE FRANCE, 2  
MONTE-CARLO

## BANCO DI ROMA (FRANCE)

Agence de MONTE-CARLO

27, Avenue de la Costa (Park-Palace)

Correspondant du BANCO DI ROMA, ITALIE

PLOMBERIE - ZINGUERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ



Maison Julien BEGUE Fondée en 1883

## LÉON BEGUE, SUCC<sup>r</sup>

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

Bureaux : 4, Rue de l'Église - MONACO-VILLE

TÉLÉPHONE : 020-22

## AGENCE MONASTÉROLO

### MONACO

3, Rue Caroline -- Téléph. 022-46

Ventes - Achats - Locations

GÉRANCE D'IMMEUBLES

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Transactions Immobilières et Commerciales

## CHAUFFAGE CENTRAL

VENTILATION - CLIMATISATION

- INSTALLATIONS SANITAIRES -

FUMISTERIE - COUVERTURE

## A. LACHAIZE

INGÉNIEUR E. C. I.

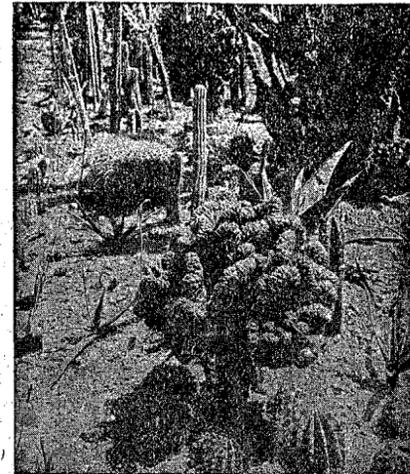
SUCESSEUR DE H. CHOINIÈRE ET FILS

7, Rue Biovès - MONACO

TÉLÉPHONE : 020.08

## LES JARDINS EXOTIQUES

Des plantes aux formes bizarres et aux fleurs éclatantes venues des tropicales, régions



se développent et se reproduisent dans les merveilleux Jardins Exotiques, grâce au climat privilégié de la Principauté.

## SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

### François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212 75

## POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

## AGENCE MARCHETTI & FILS

Licencié en Droit

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78



POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS  
S'ADRESSER A

M. P. LEPLICHEY

Agent pour les Alpes-Maritimes et la Principauté de Monaco,

14, Rue de Dijon, à NICE

Tél. 888-12

Imprimerie Nationale de Monaco. — 1945